

ETATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN ACTIF

A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs → [A]	81.169.669,66	16.233.933,53	64.935.736,13	
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	81.169.669,66	16.233.933,53	64.935.736,13	
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles → [B]	50.617.285,21	30.580.531,73	20.036.753,48	19.425.381,87
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30.722.617,01	30.580.531,73	142.085,28	34.216,67
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	19.894.668,20		19.894.668,20	19.391.165,20
Immobilisations corporelles → [C]	1.592.212.053,83	1.120.479.188,24	471.732.865,59	387.010.445,40
Terrains	3.178.784,20		3.178.784,20	3.178.784,20
Constructions	77.636.457,51	54.843.049,76	22.793.407,75	23.365.031,92
Installations techniques, matériel et outillage	1.114.052.148,78	1.036.021.574,50	78.030.574,28	62.549.066,76
Matériel de transport	16.279.336,88	16.172.286,93	107.049,95	25.302,22
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	16.162.589,26	13.159.609,83	3.002.979,43	2.995.750,01
Autres immobilisations corporelles	399.574,60	282.667,22	116.907,38	160.023,26
Immobilisations corporelles en cours	364.503.162,60		364.503.162,60	294.736.487,03
Immobilisations financières → [D]	441.995.181,90	23.395.196,80	418.599.985,10	430.886.885,10
Prêts immobilisés	1.419.971,65	447.000,00	972.971,65	972.971,65
Autres créances financières	125.684.093,10		125.684.093,10	137.970.993,10
Titres de participation	314.891.117,15	22.948.196,80	291.942.920,35	291.942.920,35
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif → [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	2.165.994.190,60	1.190.688.850,30	975.305.340,30	837.322.712,37
Stocks → [F]	225.955.828,33	1.474.783,14	224.481.045,19	266.587.819,08
Marchandises	9.006.598,99		9.006.598,99	405.277,60
Matières et fournitures consommables	161.587.145,94	688.999,21	160.898.146,73	166.881.134,22
Produits en cours				156.353,21
Produits intermédiaires et produits résiduels	30.141.274,02		30.141.274,02	4.367.851,22
Produits finis	25.220.809,38	785.783,93	24.435.025,45	94.777.202,83
Créances de l'actif circulant → [G]	417.723.612,18	8.893.659,01	408.829.953,17	489.595.720,89
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	1.936.716,21		1.936.716,21	1.764.556,25
Clients et comptes rattachés	312.104.685,50	8.893.659,01	303.211.026,49	398.096.019,60
Personnel	1.971.135,71		1.971.135,71	1.275.801,29
Etat	79.250.634,58		79.250.634,58	68.962.496,40
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	15.904.562,87		15.904.562,87	13.932.221,28
Comptes de régularisation - Actif	6.555.877,31		6.555.877,31	5.564.626,07
Titres valeurs de placement → [H]				
Ecart de conversion actif/circulant → [I]	46.723,19		46.723,19	926.881,92
TOTAL II (F+G+H+I)	643.726.163,70	10.368.442,15	633.357.721,55	757.110.421,89
Trésorerie - Actif	13.462.635,77		13.462.635,77	107.745.938,07
Chèques et valeurs à encaisser	12.121.528,34		12.121.528,34	13.611.723,92
Banques T.G et C.C.P	1.271.107,43		1.271.107,43	94.064.214,15
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	70.000,00		70.000,00	70.000,00
TOTAL III	13.462.635,77		13.462.635,77	107.745.938,07
TOTAL GENERAL I+II+III	2.823.182.990,07	1.201.057.292,45	1.622.125.697,62	1.702.179.072,33

BILAN PASSIF

P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	802.153.639,17	897.313.231,34
Capital social ou personnel (I)	240.000.000,00	240.000.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	240.000.000,00	240.000.000,00
Don't versé	240.000.000,00	240.000.000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24.000.000,00	24.000.000,00
Autres réserves	100.000.000,00	100.000.000,00
Report à nouveau (2)	494.913.231,34	446.232.959,71
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	-56.759.592,17	87.080.271,63
Total des capitaux propres (A)	802.153.639,17	897.313.231,34
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	92.644.826,25	130.585.465,70
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	92.644.826,25	130.585.465,70
Provisions durables pour risques et charges (D)	618.449,51	98.613,00
Provisions pour risques	618.449,51	98.613,00
Provisions pour charges		
Ecart de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	895.416.914,93	1.027.997.310,04
Dettes du passif circulant (F)	278.003.994,75	453.255.606,22
Fournisseurs et comptes rattachés	199.012.715,87	255.326.079,61
Clients créanciers, avances et acomptes	237.713,16	242.689,26
Personnel	1.641.316,34	1.215.935,22
Organismes sociaux	4.887.798,35	4.815.047,91
Etat	65.941.578,73	89.445.304,47
Comptes d'associés	210.286,73	86.278.471,73
Autres créanciers	5.382.775,91	15.814.236,11
Comptes de régularisation passif	689.809,66	117.841,91
Autres provisions pour risques et charges (G)	46.723,19	3.215.738,19
Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	18.011,39	4.601,63
TOTAL II (F+G+H)	278.068.729,33	456.475.946,04
TRESORERIE PASSIF	448.640.053,36	217.705.816,25
Crédits d'escompte	27.448.367,58	38.916.816,61
Crédits de trésorerie	222.380.599,98	101.539.699,98
Banques (Soldes créditeurs)	198.811.085,80	77.249.299,66
TOTAL III	448.640.053,36	217.705.816,25
TOTAL GENERAL I+II+III	1.622.125.697,62	1.702.179.072,33

(1) Capital personnel/débiteur.

(2) Bénéficiaire(+),déficateur(-).

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	846.019.695,90		846.019.695,90	1.215.245.322,66
Ventes de marchandises (en l'état)	189.189.938,83		189.189.938,83	80.981.910,31
Ventes de biens et services produits	605.286.442,08		605.286.442,08	1.026.460.303,75
Chiffres d'affaires	794.476.380,91		794.476.380,91	1.107.442.214,06
Variation de stocks de produits (1)	-48.633.485,86		-48.633.485,86	93.286.950,65
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : transferts de charges	100.176.800,85		100.176.800,85	14.516.157,95
Total I	846.019.695,90		846.019.695,90	1.215.245.322,66
CHARGES D'EXPLOITATION	856.702.879,01	25.329,67	856.728.208,68	1.062.273.081,84
Achats revendus(2) de marchandises	162.328.445,66		162.328.445,66	77.156.030,87
Achats consommés(2) de matières et fournitures	451.442.239,39	5.329,67	451.447.569,06	744.044.505,70
Autres charges externes	112.747.061,67	20.000,00	112.767.061,67	119.301.412,13
Impôts et taxes	8.323.821,37		8.323.821,37	10.886.168,34
Charges de personnel	78.884.858,41		78.884.858,41	76.002.290,43
Autres charges d'exploitation	6.214.285,71		6.214.285,71	6.121.428,57
Dotations d'exploitation	36.762.166,80		36.762.166,80	28.761.245,80
Total II	856.702.879,01	25.329,67	856.728.208,68	1.062.273.081,84
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10.683.183,11	-25.329,67	-10.708.512,78	152.972.240,82
PRODUITS FINANCIERS	31.126.756,36		31.126.756,36	9.599.030,93
Produits des titres de participations, et autres titres immobilisés				
Gains de change	2.858.789,16		2.858.789,16	2.084.429,62
Intérêts et autres produits financiers	7.372.742,62		7.372.742,62	7.095.382,65
Reprises financières : transfert charges	20.895.224,58		20.895.224,58	419.218,66
Total IV	31.126.756,36		31.126.756,36	9.599.030,93
CHARGES FINANCIERES	26.912.781,25		26.912.781,25	24.590.887,80
Charges d'intérêts	23.995.991,20		23.995.991,20	13.123.688,48
Pertes de change	2.793.073,71		2.793.073,71	10.100.994,12
Autres charges financières	76.993,15		76.993,15	439.323,28
Dotations financières	46.723,19		46.723,19	926.881,92
Total V	26.912.781,25		26.912.781,25	24.590.887,80
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	4.213.975,11		4.213.975,11	-14.991.856,87
RESULTAT COURANT (II+VI)	-6.469.208,00	-25.329,67	-6.494.537,67	137.980.383,95
PRODUITS NON COURANTS	67.285.418,91		67.285.418,91	78.266.431,31
Produits des cessions d'immobilisations	64.099.009,42		64.099.009,42	77.594.503,43
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	897.553,22		897.553,22	
Reprises non courantes ; transferts de charges	2.288.856,27		2.288.856,27	671.927,88
Total VIII	67.285.418,91		67.285.418,91	78.266.431,31
CHARGES NON COURANTES	108.449.360,63		108.449.360,63	75.089.751,63
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	62.628.313,66		62.628.313,66	73.230.132,11
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	45.301.210,46		45.301.210,46	1.051.155,32
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	519.836,51		519.836,51	808.464,20
Total IX	108.449.360,63		108.449.360,63	75.089.751,63
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-41.163.941,72		-41.163.941,72	3.176.679,68
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-47.633.149,72	-25.329,67	-47.658.479,39	141.157.063,63
IMPOTS SUR LES RESULTATS	9.101.112,78		9.101.112,78	54.076.792,00
RESULTAT NET (XI-XII)	-56.734.262,50	-25.329,67	-56.759.592,17	87.080.271,63
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	944.431.871,17		944.431.871,17	1.303.110.784,90
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	1.001.166.133,67	-25.329,67	1.001.191.463,34	1.216.030.513,27
RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-56.734.262,50	-25.329,67	-56.759.592,17	87.080.271,63

1) Variation de stock : Stock final/Stock initial : Augmentation(+); Diminution(-)

2) Achats revendus ou achats consommés : Achats - variation de stock.

Les commentaires des résultats au titre de l'exercice 2023 ont été publiés dans le communiqué de presse du 22 Mars 2024.

Le Rapport Financier annuel est mis à votre disposition, à partir du 30 Avril 2024 sur le site internet de SNEP à l'adresse suivante : www.snep.ma/espace-investisseurs/rapports-financiers

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(Montants en milliers de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF IMMOBILISÉ	1.070.531,30	897.714,89
Ecart d'acquisition	19.056,98	28.585,48
Immobilisations incorporelles	84.972,49	19.425,38
Immobilisations corporelles	692.983,08	565.909,26
Immobilisations financières	126.756,38	139.043,28
Titres mis en équivalence	146.763,38	144.751,49
ACTIF CIRCULANT	646.773,63	863.930,48
Stocks et en cours	224.481,05	266.587,82
Clients et comptes rattachés	303.211,03	398.096,02
Impôts différés actifs	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	105.618,93	91.499,70
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	13.462,64	107.745,94
TOTAL DE L'ACTIF	1.717.304,94	1.761.645,37

BILAN PASSIF

(Montants en milliers de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES	-	-
- Capital	240.000,00	240.000,00
- Réserves consolidées	522.676,16	474.112,47
- Résultats consolidés	46.627,95	86.963,69
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	716.048,21	801.076,16
Intérêts minoritaires	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	716.048,21	801.076,16
PASSIFS À LONG TERME	260.880,19	288.496,31
Dettes financières à long terme	260.261,74	288.397,70
Subvention reçue	-	-
Provisions pour risques et charges	618,45	98,61
PASSIF CIRCULANT	740.376,54	672.071,90
Fournisseurs et comptes rattachés	199.012,72	255.326,08
Autres dettes et comptes de régularisation	78.991,28	187.051,17
Impôts différés passifs	13.733,49	11.988,83
Trésorerie passif	448.640,05	217.705,82
TOTAL DU PASSIF	1.717.304,94	1.761.645,37

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2023			PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2022		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SNEP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Dimatti	46,5%	46,5%	MEE	46,5%	46,5%	MEE

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDÉ

(Nature en milliers de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffres d'affaires	794.476,38	1.107.442,00
Variation de stocks de produits	-48.633,49	93.287,00
Autres produits d'exploitation	100.176,80	14.516,00
Achats consommés	-613.776,01	-821.201,00
Charges externes	-64.168,65	-78.511,00
Charges de personnel	-78.884,86	-76.002,00
Autres charges d'exploitation	-6.214,29	-6.121,00
Impôts et taxes	-8.323,82	-10.886,00
Dotations d'exploitation	-60.031,69	-49.343,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14.620,38	173.181,00
Charges et produits financiers	-1.722,00	-21.462,00
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	12.898,38	151.719,00
Charges et produits non courants	-41.163,94	3.177,00
Impôts sur les résultats	-10.845,77	-59.723,00
Impact changement du taux d'IS sur exercices antérieurs	-	-
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-39.111,34	95.172,00
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	2.011,88	1.320,00
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-9.528,49	-9.528,00
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-46.627,95	86.964,00
Intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	-46.627,95	86.964,00
RÉSULTAT PAR ACTION	-19,43	36,23

Exercice du 01 janvier au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 802 153 639,17 MAD compte tenu une perte de 56 759 592,17 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTIONS CLÉS IDENTIFIÉES	NOTRE RÉPONSE
<p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 314 891 KMAD, dépréciés à hauteur de 22 948 KMAD. Les créances rattachées à ces titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 79 190 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs et comptes de régularisation ». Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture, ils sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. L'estimation des flux futurs requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées en conséquence suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements. Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des titres de participation, Tester, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs, Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL



Amine BAAKILI
Associé

Exercice du 01 janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A, et de sa filiale (Groupe SNEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 716 048 milliers de dirhams compte tenu d'une perte consolidée de 46 628 milliers de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTIONS CLÉS IDENTIFIÉES	NOTRE RÉPONSE
<p>Au 31 décembre 2023, les titres mis en équivalence et l'écart d'acquisition s'élevaient respectivement à 146 763 KMAD et 19 057 KMAD. Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 79,190 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Immobilisations Financières », « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.1.7 et 3.1.15 de l'ETIC consolidé, conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés de l'acquisition ainsi que des avantages procurés. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition, des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier le calcul de l'écart d'évaluation résultant de la nouvelle prise de participation de SNEP dans DIMATIT et son amortissement ; Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition ; Tester, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société ; Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL



Amine BAAKILI
Associé